

7	CRPE Oral Leçons Français et Mathématiques
Fiche- résumé	
L	EPREUVE DE LEÇON : PRECISIONS OFFICIELLES
<p>En octobre 2021, une note de commentaire relative à l'épreuve de leçon en français et en mathématiques est parue sur le site devenirenseignant.gouv.fr. En voici un résumé :</p> <p>1. Cadre réglementaire, arrêté du 25 janvier 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire en français et mathématiques, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et les compétences pédagogiques. - Le jury propose 2 sujets de leçon explicitement situés dans l'année scolaire et le cursus. - Le candidat dispose d'un dossier comportant au plus 4 documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... - Le candidat présente successivement les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques. <p><i>Durée de préparation : 2 h ; durée de l'épreuve : 1 h (français : 30 mn, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien pour la durée restante ; mathématiques : 30 mn, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien pour la durée restante impartie à cette seconde partie). Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.</i></p> <p>La leçon consiste en l'exposé d'une séance d'enseignement. Les écrits de français et de mathématiques ont eu l'objectif d'évaluer des connaissances et compétences disciplinaires, <u>la leçon évalue les compétences didactiques et pédagogiques</u>. La leçon n'est donc pas un exposé disciplinaire, mais une épreuve pratique s'appuyant sur les connaissances didactiques et pédagogiques du candidat. Elle porte sur un sujet fourni par le jury pour un niveau scolaire donné. Les concepteurs proposent à un même candidat 2 sujets de leçons en français et en mathématiques portant sur des cycles différents.</p> <p>2. Le sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - précise le ou les niveaux de classes et la période de l'année à laquelle se situe la séance à construire. Par exemple, classe CP en période 1 ou cours double CM1-CM2 en période 3. - précise la séquence dans laquelle se situe la séance présentée par le candidat, et le positionnement de la séance dans cette séquence. Exemples : séance d'introduction d'une nouvelle notion ; séance de remédiation suite à une évaluation intermédiaire (des productions d'élèves pourront être fournies) ; séance en fin de séquence en amont d'une évaluation. - est explicitement articulé au programme. - En français, le sujet porte sur l'un des 3 cycles de l'école primaire et sur l'une des différentes composantes qui structurent l'enseignement de la langue à la maternelle et du français aux cycles 2 et 3. Exemples : construire une séance sur le lexique de la peur en GS ; 	

enseigner une correspondance grapho-phonologique au CP : le son « ou » ; entraîner au geste graphique au CE1 (majuscules) ; construire une séance de compréhension sur support oral au CM1.

- En **mathématiques**, le sujet porte sur l'un des 3 cycles de l'école primaire. Exemples : enseigner les décompositions et recompositions en PS (dire combien il faut ajouter ou enlever pour obtenir des quantités ne dépassant pas 5) ; enseigner les tables de multiplication de 6 à 9 au CE2 ; enseigner la résolution de problèmes en 2 étapes au CM1.

3. Composition du dossier sur lequel s'appuie le sujet :

- Le dossier compte 2 ou 3 pages A4 maximum.
- Il peut comprendre un extrait du programme ou d'autres documents institutionnels tels que les *Attendus de fin d'année* ou les *Repères annuels de progression*.
- Il intègre des extraits de documents ressources institutionnels, extraits de manuels, d'albums ou de livres de littérature, de documents produits par un enseignant, de travaux d'élèves, etc.

4. Ce qui pourra être attendu des candidats :

Le candidat :

- indique clairement ses objectifs d'enseignement.
- expose le déroulement de sa séance et ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique. Il s'agit d'un exposé et non de la simulation d'une situation de classe.
- intègre l'activité des élèves à sa présentation de séance.
- s'appuie sur l'extrait du programme qui lui a été éventuellement fourni. Si les grandes lignes des programmes doivent lui être familières, il n'en est en effet pas exigé une connaissance précise.
- exploite le dossier. Il peut faire appel à des documents extérieurs au dossier dont il aurait connaissance. Il explicite, lors de l'entretien, les motifs qui l'ont amené à minorer éventuellement un document fourni par le dossier.
- est évalué sur sa capacité à construire une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et à la justifier ou à la faire évoluer lors de l'entretien.

Référence officielle : devenirenseignant.gouv.fr